

**SYNTHESE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
RAPPORT ANNUEL 2022**

**ENLEVEMENT DES VEHICULES LEGERS EN PANNE OU ACCIDENTES
DANS LES TUNNELS EXPLOITES PAR LA METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MARSEILLE**

La Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé par délibération, le 28 juin 2018 le choix d'une société délégataire pour l'enlèvement de véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par l'ex-CUMPM, afin d'assurer la fluidité du trafic et la sécurité des ouvrages. La convention de délégation de service public n°18/02 a de nouveau été confiée à la société GIBBES PHARO (délégataire sortant) pour une durée de 5 ans soit jusqu'au **17 juillet 2023**.

Périmètre concerné : Quatre tunnels gérés sur la ville de Marseille (Territoire Marseille Provence) et les tranchées couvertes du Boulevard Urbain Sud (appelé communément : tunnel Saint Loup) :

- **Le tunnel du Vieux-Port**
- **Le tunnel dénommé actuellement Major**
- **Le tunnel Saint- Charles**
- **Le tunnel Joliette**
- **Les tranchées couvertes du Boulevard Urbain Sud (BUS) (13010)** – tronçon situé entre le carrefour Florian et la rue Verdillon

Principales caractéristiques du service :

Il s'agit de procéder, 24H/24 et 365 jours par an, dans les ouvrages précités :

- A l'enlèvement des véhicules dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes,
- Au remorquage et à l'évacuation des véhicules jusqu'au lieu de dépôt du délégataire, ou dans un rayon de 5 km à partir du lieu de la panne, sur la demande de l'utilisateur,
- Le délai entre l'appel du PC Tunnels et l'arrivée du véhicule de remorquage sur le lieu de l'évacuation, en circulation normale, est de 20 minutes (45 minutes pour une intervention dans les tranchées couvertes du BUS).

Le délégataire disposait d'un parc de 12 véhicules permettant de remplir correctement les missions.

Activité :

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 : le volume d'activité pour les 4 tunnels et tranchées couvertes Vieux-Port, Major, Saint Charles, Joliette, boulevard Urbain Sud s'établit comme suit (voir annexes) :

	Année 2021	Année 2022	Variation 2021/2022
Nombre total de dépannages	236	270	+14,41%
Chiffre d'affaires (CA)	33 006 €	36 815 €	+11,54%
Charges d'exploitation	14 603 €	18 127 €	+ 24,13%
Part des charges d'exploitation par rapport au CA	44,24%	49,24%	+ 5 points
Excédent/déficit réalisé sur la période*	+ 18 403 €	+ 18 688 €	+1,55%

*(Chiffre d'affaires – Charges) = Excédent/déficit réalisé

Redevance due au délégant :

Pour l'année 2022, le montant dû à la Métropole Aix-Marseille Provence s'établit à 1 840,75 €.

Conclusion générale sur l'année 2022 :

L'activité générale du délégataire s'est déroulée sans problème notable et dans les délais souhaités par le délégant.